

# Label Empl'itude, un ancrage territorial

le 15 décembre 2017 - Alexandra Zilbermann - [Entreprendre](#)



**Mi-décembre, le label Empl'itude a fêté ses dix ans d'existence. Une initiative unique en France qui valorise les bonnes pratiques en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal.**

Le label Empl'itude a été créé en 2007, à l'initiative d'Emergence(s) compétences projets, l'association métropolitaine d'animation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Ce label repose sur deux axes : l'engagement concret de l'entreprise sur son territoire dans différentes actions sociétales, doublé d'un engagement en interne en matière de RSE\*.

« L'entreprise doit réaliser par exemple des recrutements non discriminants, mettre en place une politique d'accueil du nouveau salarié, ou encore, tout faire pour qu'il grandisse au mieux au sein de l'entreprise », nous explique Jean-Christophe Barusseau, directeur d'Emergence(s). Le label est donné pour trois ans. A chaque renouvellement, le demandeur est audité pour vérifier si les bonnes pratiques perdurent.

## Empl'itude, un outil d'amélioration interne

L'intérêt pour le dirigeant d'obtenir ce label ? « Empl'itude atteste d'un ancrage territorial. Par exemple, en répondant à un appel d'offres, ce label peut faire la différence pour l'attribution d'un marché. Il crée également en interne de la cohésion et devient donc un outil de management. » Fabienne Jeandenant, chargée d'animer le label, ajoute : « toute entreprise peut prendre contact avec nous pour monter son dossier de demande de labellisation. Nous sommes là pour l'aider à l'obtenir. Il faut voir Empl'itude comme un outil d'amélioration interne. » Jean-Christophe Barusseau parle même d'une « aide pour structurer les ressources humaines dans les TPE/PME ».

En dix ans, près d'un millier d'entreprises ont été sensibilisées par Emergence(s) et 200 ont été accompagnées pour monter leur dossier de demande. Actuellement, 90 entreprises peuvent revendiquer la mention Empl'itude sur le territoire. Quant à celles qui l'ont perdue, plusieurs raisons entrent en jeu. « Parfois, c'est tout simplement parce que le salarié qui a porté en interne la demande a quitté l'entreprise et que personne n'a pris sa suite. Parfois, l'entreprise a été rachetée par un groupe et ce type de démarche n'est plus d'actualité. Nous nous sommes fixés pour objectif d'ici fin 2018 d'avoir une centaine d'entreprises au total », conclut le directeur d'Emergence(s). N'oublions pas que la RSE est accessible à tous. Ce n'est pas un simple concept, mais bien le reflet d'actions concrètes. Beaucoup en sont d'ailleurs déjà acteurs, sans le savoir...

\* Responsabilité sociétale des entreprises.